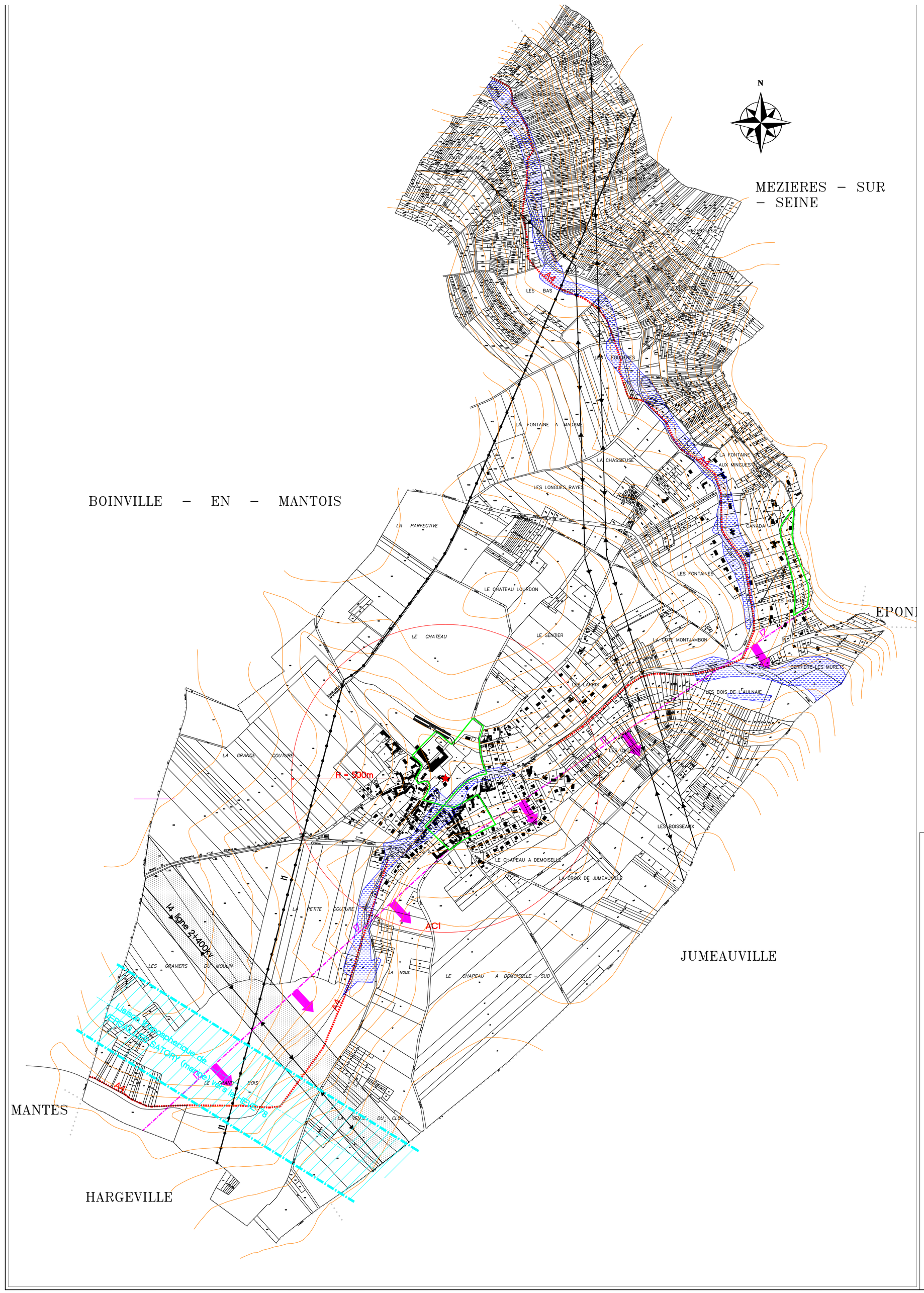

LEGENDE

		Limite communale
	A4	Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
	AC1	Servitudes de protection des monuments historiques (monuments classés)
	I1	Hydrocarbures – servitudes relatives a la construction et a l'exploitation de pipe-lines
	I4	Servitudes relatives a l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)
	I6	Servitudes relatives a l'exploitation du sous-sol. La totalité du territoire communal et comprise dans le périmètre exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit " Permis de MANTES LA JOLIE ", accordé par decret du 09 Février 1996.
	I7	Périmètre de protection de stockage souterrain de gaz
	EL7	Voie publiques domaniales possédant un plan d'alignement approuvé. Ces plans sont visibles en mairie.
	PT2	Protection contre les obstacles: Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploite par l'ETAT.
		(PPR) Périmètre délimitant une zone affectee par des travaux souterrains.
		Couloir de ligne électrique
		Zone inondable (PPRI)

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)

COMMUNE DE GOUSSONVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Plan général n°1

1/5 000 ème - 1 cm = 50 m

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Le Maire

SoREPA
99, rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 22 61 22
Fax : 01 45 48 23 92
sorepa@verdi-ingenierie.fr

6.2